

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du soutien économique aux pays d'Europe centrale et orientale

Kirghizie.861.5/mai

Berne, le 28 octobre 1993

Note de dossier

"Or kirghize" : Séance du 26.10.93 avec M. U. Gygi, Directeur de l'Administration fédérale des finances

Va à: ari

Copie à: DFF/AFF, M. U. Gygi, Directeur
ram, esh, dej, gru, mai

Participants à la séance:

Administration fédérale des finances:

- M. U. Gygi, Directeur
- M. H. Kaufmann, Responsable des pays d'Asie Centrale

OFAEE:

- M. R. Ramsauer, Vice-Directeur, Ministre
- M. J. Derron, Chef de la Section de l'aide financière aux pays de la CEI
- M. S. Maillard, Responsable des pays d'Asie Centrale

M. Gygi a tout d'abord déclaré qu'il n'en savait pas beaucoup plus ni sur l'affaire de "l'or kirghize", ni sur celle des "promissory notes" que ce qui figure déjà dans la note de l'AFF du 24.09.93 relative à l'entretien du CF Stich avec une délégation du Gouvernement kirghize, et que du reste dans ce genre d'affaires il serait difficile d'en savoir davantage.

1. Affaire de "l'or kirghize"

M. Gygi a apporté les précisions suivantes:

- Les explications fournies par les autorités kirghizes lors de l'entretien avec le CF Stich sont cohérentes et donc acceptables.
- La raison du mouvement d'or est que les autorités kirghizes espéraient de cette manière pouvoir obtenir des crédits extérieurs avec une plus grande facilité.
- L'or appartient toujours à l'Etat kirghize. Il n'a pas été vendu, contrairement aux informations parues dans la presse.
- Conformément aux règles suisses en la matière, l'or a été déclaré.
- Cet or se trouve maintenant très probablement dans une banque à Zurich. L'AFF va essayer de vérifier ce point par ses canaux et nous fournir une réponse dans les plus brefs délais.



2. Affaire des "Promissory Notes"

M. Gygi a apporté les précisions suivantes:

- Les documents en question étaient authentiques.
- Ils ont bel et bien été saisis par la justice.
- Il s'agit d'une affaire épisodique qui s'explique plutôt par le manque d'expérience des autorités kirghizes en matière de crédits extérieurs ainsi que par une certaine naïveté.

3. Conclusions

En guise de conclusions, M. Gygi a fait les remarques suivantes:

- Il n'y a à ce stade aucun élément objectif dans ces 2 affaires qui devrait nous inciter à interrompre ou à freiner nos démarches en vue de la mise en place de notre aide financière.
- Les 2 affaires en question sont à mettre sur le compte du manque d'expérience des autorités kirghizes et d'un certain manque de transparence au niveau gouvernemental, manque qui est hélas une caractéristique répandue dans les gouvernements des nouveaux pays de la CEI.


S. Maillard

Visum ram : 